

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Contre le CPE

Appel de la coordination nationale de Jussieu

- Social - CPE, CNE -

Date de mise en ligne : samedi 4 mars 2006

Démocratie & Socialisme

Nous, étudiants délégués de 39 universités et établissements d'enseignement supérieur, réunis en coordination nationale, appelons à continuer la mobilisation jusqu'à satisfaction de nos revendications. Le mouvement ne cesse de progresser. Depuis la coordination de la semaine dernière, de nouvelles universités sont bloquées et les Assemblées générales grossissent. Cela montre la volonté de l'ensemble des jeunes de se battre jusqu'au bout contre les projets de régression sociale du gouvernement.

Le Contrat Première Embauche remet en cause les droits des jeunes salariés. Il instaure une période d'essai de deux ans pour tous les jeunes de moins de 26 ans, donnant ainsi un véritable permis de licencier aux patrons. Le CPE n'est qu'un amendement à la loi sur l'égalité des chances qui vise à durcir l'entrée des jeunes dans le monde du travail et à réprimer les jeunes.

Le gouvernement s'attaque aussi à l'éducation : la loi Fillon empêche que tous aient le même enseignement à tous. Le LMD casse les diplômes nationaux. Le Pacte Pour la Recherche, s'il passe, va contribuer à creuser les inégalités entre universités riches et universités pauvres, va renforcer les formations courtes et va donner au patronat la possibilité de contrôler le contenu de nos diplômes. C'est pourquoi nous voulons le retrait de ces réformes.

Le gouvernement, par peur de la mobilisation, a fait passer son projet en force avec l'article 49-3, méprisant ainsi les jeunes et les salariés qui manifestent leur opposition au CPE. En refusant de nous écouter, le gouvernement ne nous laisse pas le choix : seule la grève nous permet de mettre la pression pour que le projet soit retiré. Le blocage des universités nous permet de développer la mobilisation, il permet aux étudiants de ne pas être sanctionnés et d'être plus nombreux à s'impliquer. Le blocage doit s'étendre sur l'ensemble des universités. En entrant en grève reconductible, nous aurons les moyens d'étendre le mouvement sur les lycées et auprès des salariés. Nous appelons les travailleurs à se mobiliser, à s'organiser, et s'impliquer à nos côtés dans le combat contre le CPE et contre la précarité. Nous sommes tous concernés, et c'est tous ensemble qu'on pourra gagner.

Nous exigeons un emploi stable pour tous, le retrait de tous les contrats précaires. Nous voulons : - Le retrait de la Loi sur l'égalité des chances, dont le CPE fait partie - Le retrait du CNE et de tous les contrats précaires

Pour améliorer réellement les conditions de vie, de travail et d'études des jeunes, lutter contre les attaques du gouvernement, nous voulons de plus : Le réengagement financier de l'Etat dans le service public, pour une université publique. Il faut :

- ▶ Un plan pluriannuel de créations de postes à la hauteur des besoins dans l'éducation nationale
- ▶ Le retrait de la loi Fillon
- ▶ La reconnaissance de nos diplômes
- ▶ L'arrêt du traitement répressif des mouvements sociaux, l'amnistie des lycéens qui ont participé au mouvement contre la loi Fillon, des personnes poursuivies suite à la révolte des quartiers populaires en novembre 2005, des étudiants et des lycéens qui ont participé au mouvement contre le CPE.

Le mardi 7 mars sera une étape importante dans la construction d'un mouvement de l'ensemble des étudiants, lycéens, et travailleurs. La mobilisation peut faire un bond en avant à partir de cette date.

Nous appelons l'ensemble des facs à se mettre à se mettre en grève reconductible à partir du 7 mars.

Le 9 mars, nous appelons à une journée de blocage national et d'action sur l'ensemble des universités.

Le 14 mars, nous appelons à organiser des actions partout en France.

Et le 16 mars, nous appelons l'ensemble des étudiants, lycéens et jeunes travailleurs à manifester.

Tous ensemble, on va gagner !

La prochaine coordination nationale se tiendra à Poitiers le 11 mars, suivant les mêmes modalités qu'à Toulouse et à Jussieu.